

**SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX**  
**S.A. au capital de 2.700.000 F**  
**Siège social : 2 bis avenue Napoléon Bonaparte**  
**RCS AIX EN PROVENCE B 551 620 198 ( 55 B 19 )**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le 6 avril 1994 à 16 heures.

Les administrateurs de la société se sont réunis en conseil sur convocation du Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Approbation du PV de la réunion du CA du 9 mars 1994.

Réponse à la lettre du 14 mars 1994 de Monsieur le Commissaire aux comptes.

Reconstitution de l'actif net.

Reconstitution du fonds de roulement,

Situation de la société.

•  
Questions diverses.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les administrateurs présents lors de leur entrée en séance tant à titre personnel qu'à titre de mandataire, le cas échéant.

Sont présents et ont émargé le registre de présence parmi les administrateurs :

Monsieur Christian ROUX, Président  
Monsieur Michel ALBANESI, Directeur général,  
Monsieur Hubert COURTESSI Directeur général,  
Monsieur Jean Louis LENDORMY,  
Monsieur Gilles ROBERT,  
Monsieur Robert LAMBERT,

Monsieur André GIVOGRE représentant titulaire du CE collège cadres,  
Monsieur Pierre ROSSI, représentant titulaire du CE collège employés.

Ont donné pouvoir:

Monsieur René LAGNEL à Monsieur Christian ROUX,  
Madame Raymonde ROBERT à Monsieur Gilles ROBERT,

 DÉPÔT GTC AIX N° 2019 DU 10 MAI 1994

RCS B 551 - 620 - 198

55B 19

Le conseil est présidé par Monsieur Christian ROUX, Président directeur général.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié des administrateurs et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Monsieur Jean Louis MATHIEU, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est présent.

Monsieur le Président ouvre la séance assisté de Madame MAROUKIAN, faisant fonction de secrétaire.

Il rappelle à ses collègues que la dernière réunion du conseil s'est tenue le 9 mars 1994, et qu'il convient d'en approuver et signer le procès verbal.

Le conseil adopte et approuve après lecture le procès verbal de la précédente réunion à l'unanimité.

Monsieur le Président aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour.

### **REPONSE A LA LETTRE EN DATE DU 14 MARS 1994 DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

Compte tenu d'un changement de l'actionnariat de la société le Conseil décide que la réponse sera apportée au commissaire aux comptes par les nouveaux administrateurs qui seront nommés suite à cette cession pour ce qui concerne la continuité de l'exploitation.

Par ailleurs compte tenu des remarques de Monsieur le Commissaire aux comptes relatives aux provisions portées au projet de bilan, le Conseil décide que les comptes feront l'objet d'une révision. De ce fait, les comptes feront l'objet d'un nouvel arrêté par un conseil d'administration qui sera tenu dans les meilleurs délais.

Dès à présent le Conseil décide que la société sollicitera un délai supplémentaire de tenue de l'assemblée générale annuelle des associés.

Compte tenu de ce qui vient d'être indiqué les points 3 et 4 de l'ordre du jour, deviennent sans objet.

### **SITUATION DE LA SOCIETE.**

Le Directeur général rappelle la situation difficile de la société notamment du fait du ralentissement marqué de fréquentation constaté au cours du mois de mars, qui n'est cependant pas spécifique à l'établissement.

Ja

## **COOPTATION D'ADMINISTRATEURS.**

Monsieur le Président indique au conseil que suite à la cession par le groupe de la SA CASA NOSTRA INTERNATIONAL des actions qu'elle détenait dans le capital de la société, à la société SATHÉL SA, qui fait partie du Groupe PARTOUCHE, il y a lieu de prendre acte de la démission d'un certains nombres d'administrateurs qui la représentaient au conseil .

Ont remis leur démissions de leurs fonctions d'administrateurs :

Monsieur Christian ROUX,  
Monsieur Hubert COURTESSI,  
Monsieur René LAGNEL,  
Monsieur Jean Louis LENDORMY,

Le Conseil remercie les démissionnaires de leurs efforts à la tête de la société.

Le Conseil décide de coopter respectivement en leurs lieu et place, et pour la durée des mandats des administrateurs démissionnaires :

Monsieur Isidore PARTOUCHE,  
demeurant 1 rue de la Néva 75008 PARIS,

Monsieur Hubert BENHAMOU,  
rue Raoul Servant à MARCY L'ETOILE,

Monsieur Patrick PARTOUCHE,  
demeurant Bd Edouard Baudoin à JUAN LES PINS

Monsieur Gilbert FALCINI,  
Demeurant Bd Edouard Baudoin à JUAN LES PINS;

Leur nomination fera l'objet de confirmation par la plus prochaine assemblée générale.

## **DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Isidore PARTOUCHE comme nouveau Président Directeur Général :

Monsieur Isidore PARTOUCHE exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.

## **CONFIRMATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL :**

Sur proposition de Monsieur PARTOUCHE, Monsieur Michel ALBANESI est confirmé à l'unanimité dans ses fonctions de Directeur Général de la société.

**DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Isidore PARTOUCHE comme nouveau Président Directeur Général :

Monsieur Isidore PARTOUCHE exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.

**CONFIRMATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL :**

Sur proposition de Monsieur PARTOUCHE, Monsieur Michel ALBANESI est confirmé à l'unanimité dans ses fonctions de Directeur Général de la société.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME:

LE DIRECTEUR GENERAL



**SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL  
D'AIX THERMAL**

S.A. au capital de 2 700.000 frs  
2 bis, Avenue Napoléon Bonaparte  
B.P. 4- 13601 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
SIRET 551 620 198 00012  
R.C. 551 620 198 B Aix  
Code APE 927 A